

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE1344

présenté par

M. Meizonnet, M. Boccaletti, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 3

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Ils répertorient et transmettent aux lycées les coordonnées des professionnels des métiers de l'agriculture, de la forêt, de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, qui seraient disposés à accueillir un stagiaire en classe de seconde ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un décret du 29 novembre 2023 fixe la mise en place d'un stage obligatoire pour les élèves de seconde générale et technologique. C'est ainsi, chaque année, plus de 500 000 lycéens en classe de seconde qui devront effectuer un stage d'une durée de deux semaines dans une entreprise, une administration ou une association. L'objectif de cet amendement est d'aider les lycéens à faire des stages dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation.

De nombreux professionnels de ces filières ont à cœur de faire découvrir des métiers souvent trop méconnus, mais la mise en relation avec les lycéens nécessite d'être facilitée. Les établissements concernés par cet article pourraient répertorient l'ensemble des structures et exploitants qui

accepteraient de prendre des stagiaires de seconde et transmettre des listes de contacts aux lycées de manière à ce que ces derniers présentent cette options à leurs élèves.

La crise des vocations du secteur agricole vient aussi d'une méconnaissance, notamment des nouvelles générations. Faciliter la mise en relations entre lycéens et professionnels de ces milieux est une mesure simple, mais qui pourrait s'avérer utile.